

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2019

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC11

présenté par

M. Minot

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« exportation »,

insérer les mots :

« des œuvres et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la mission du CNM de soutien à l'export s'applique tant aux productions de phonogrammes et de spectacles vivants qu'aux œuvres musicales.